

BTS Agricole AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Diplôme national de niveau 5



Condition d'accès :

- Vous avez entre **16 et 29 ans révolus**.
- Vous êtes titulaire d'un Bac Pro Aménagements Paysagers, Bac Pro Productions Horticoles, Bac STAV ou Bac S (option bio).

Dérogations possibles pour d'autres cas

- Entretien de positionnement.

Modalités de sélection et d'accès :

Entretien tripartite et signature du contrat d'apprentissage. Sous réserve des places disponibles en formation.

Modalités d'inscription :

- Dossier de préinscription.
- + **Inscription PARCOURSUP (-30 ans)**
- Lettre de motivation, bulletins scolaires, certificats, diplômes.

Votre statut :

Vous serez **salaré** sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.

Rémunération :

Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.

Organisation de la formation :

- **Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation sur **2 ans** (2 à 3 semaines/mois en centre).
- **1350h de formation en centre**, le reste en entreprise.
- **Calendrier de formation** : Septembre à Juin.

Examens :

- Formation en **Contrôle Continu** en Cours de Formation (**CCF**) comptant pour 50% du diplôme.
- **Epreuves terminales** (3 épreuves) comptant également pour 50% du diplôme.

Individualisation :

Adaptation des parcours selon les acquis académiques (VAA) et de l'expérience (VAE).

De la programmation et la conception jusqu'à la réalisation et la gestion, le titulaire de ce BTS doit garantir la cohérence technique, le respect de la logique de conception et les règles de l'art de l'aménagement paysager.

L'OBJECTIF

Le titulaire de ce BTS maîtrise les techniques de suivi d'un chantier d'aménagement. Il conçoit des projets, en dessine les plans, (coupes, élévations, perspectives), établit les devis correspondants. Il peut préconiser des choix de végétaux, d'équipements et de matériaux. Par ailleurs, il se charge des démarches administratives d'ouverture du chantier, de l'établissement du planning, de la gestion et du suivi des travaux.

Ce technicien peut être employé dans un bureau d'études, une entreprise d'aménagement ou une collectivité territoriale.

POURQUOI L'APPRENTISSAGE ?

Choisir l'apprentissage c'est associer une formation diplômante à une expérience professionnelle, avec des atouts que la plupart des autres voies ne peuvent avancer. C'est la possibilité de pouvoir exercer en situation réelle ses capacités d'aptitude au métier. Aussi, ce cursus permet au jeune d'être rémunéré pendant toute sa formation ! Au final vous serez doublement récompensé puisque vous aurez en poche un diplôme et également une expérience professionnelle qui vous permettront de vous insérer rapidement dans le monde du travail.

L'alternance repose sur une relation tripartite entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et le centre de formation, dans un climat de confiance et d'engagement réciproques.

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE



ÊTRE
RÉMUNÉRÉ
PENDANT SA
FORMATION



ASSOCIER
THÉORIE ET
PRATIQUE EN
ENTREPRISE



ACQUÉRIR DES
SAVOIRS ET
SAVOIR-FAIRE AVANT
SON ENTRÉE SUR LE
MARCHÉ DU TRAVAIL



DÉBOUCHER
RAPIDEMENT
SUR UN
EMPLOI

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participations à des manifestations de territoire.

Venez découvrir nos supports pédagogiques sur notre site internet :

➔ www.vertdazur.educagri.fr

LES DÉBOUCHÉS

🌿 **Insertion professionnelle** : Chef de chantier / Conducteur de travaux / Responsable dans les entreprises du paysage, collectivités territoriales.

🌿 **Poursuite de formation** : CS Collaborateur du Concepteur Paysagiste, CS Constructions Paysagères, Formations professionnalisantes, Formations professionnelles courtes 100% Nature.

Satisfaction moyenne
toutes formations confondues*

81%

Réussite aux
examens*

65%

Insertion
professionnelle**

64%

*Session 2020-2021
** Cumul sortants 2018-2019

LA FORMATION

La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances techniques, professionnelles et pratiques.

Enseignement technique et professionnel :

- 🌿 Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers.
- 🌿 Connaissance et gestion des végétaux.
- 🌿 Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager.
- 🌿 Gestion technico-économique de chantier.
- 🌿 Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager.
- 🌿 **TRE** : Techniques de recherches d'emploi.

Enseignement général :

- 🌿 Organisation économique, sociale et juridique.
- 🌿 Expression, Communication.
- 🌿 Langue.
- 🌿 Sport.
- 🌿 Traitement des données.
- 🌿 Technologies de l'information et de la communication.

Module d'Initiative Locale :

(Enseignement à l'initiative de l'établissement)

- 🌿 La biodiversité au service de la gestion des espaces végétalisés urbains.



Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33 - Fax : 04 93 33 79 05

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.vertdazur.educagri.fr

Site accessible au public handicapé

